

A CONSERVER

CENTRE NAUTIQUE DE SAINT POL DE LEON

Mode de fonctionnement de la saison 2019-2020

LOISIR * :

La voile loisir du Centre Nautique de Saint Pol de Léon (CNSP) a pour objectif d'initier tout public à la voile, la marche aquatique offre une activité physique complète. Elles permettent aussi au club d'être actif tout au long de l'année dans une ambiance conviviale et au-delà, de susciter des vocations chez les adhérents.

Le Centre Nautique met à la disposition de la voile loisir toute sa flotte et peut prêter des équipements pour la marche aquatique.

Appartenance à la section « loisir » du CNSP

Pour pouvoir pratiquer de la voile ou de la marche aquatique il faut être à jour de ses cotisations (carte de membre annuelle + licence enseignement Fédération Française de voile sauf marche aquatique), participer régulièrement aux sorties et accepter le règlement intérieur du CNSP. Il est demandé à chaque participant de **prendre soin du matériel qui lui est confié**.

Les moyens

- Locaux : les locaux du CNSP sont mis à la disposition des adhérents. Ceux-ci devront les respecter et participer à leur entretien courant. Toute dégradation devra être prise en charge par l'assurance « responsabilité civile » de l'auteur des dégâts.

- Matériel nautique : il est entièrement fourni par le CNSP. Un équipement (combinaisons, chaussons néoprènes) peut vous être prêté en dépannage mais ce n'est en aucun cas automatique.

- Les rassemblements : des régates amicales, des marches spéciales et tout autre événement pourront être organisés après concertation.

Les sorties sont encadrées par des moniteurs diplômés.
Attention, les places sont limitées pour tous les supports.

Les tarifs 2019-2020 pour le loisir :

En fonction de vos envies, vous avez le choix de votre fonctionnement :

- Carte de membre (obligatoire pour toute activité) : 10 €
- Licence enseignement (obligatoire pour toute activité sauf marche aquatique) : 11,50 €
- Marche aquatique annuelle : 140 € (120 € dès janvier, 90 € dès avril, 70 € dès mi-juin)
- Marche aquatique ponctuelle : 10 € la sortie
- Marche aquatique 10 sorties : 80 €
- Navigation ponctuelle : 35 € la sortie
- Navigations sur 5 sorties : 125 €
- Navigations sur 10 sorties : 200 €
- Navigations, de septembre à fin novembre et de mars à fin août, encadrées par le CNSP : 300 € (ou - 10% = 270 € pour les saint-politains et à partir de du deuxième inscrit d'une même famille). **Vous bénéficiez de navigations supplémentaires gratuites pendant les vacances autres que les vacances d'été et vous bénéficiez de réductions sur les stages d'été à la semaine : 100 € ou 4 semaines : 300 €**

COMPETITION * :

La voile compétition du centre nautique de Saint Pol de Léon (CNSP) a pour objectif de former les jeunes à la compétition. Elle permet aussi au club d'être représenté et actif tout au long de l'année et au-delà, de susciter des vocations chez les coureurs. Elle ne dispose pas de budget propre et dépend en grande partie du CNSP.

En fonction de ses possibilités, le centre nautique met à la disposition de la voile compétition des moyens matériels, humains et financiers.

Appartenance à la section « compétition » du CNSP

Pour pouvoir faire de la compétition, tout coureur doit être licencié (licence sportive annuelle compétition de la Fédération Française de Voile) au CNSP, être à jour de sa cotisation (carte de membre annuelle) et accepter le règlement intérieur du CNSP.

La personne qui s'engage sur l'un des championnats (D3, Départemental ou Performance) doit participer (sauf cas de force majeure) aux entraînements et régates de son championnat ainsi qu'à la Coupe qui le clôture.

Les moyens matériels

- Locaux : les locaux du CNSP sont mis à la disposition des compétiteurs. Ceux-ci devront les respecter et participer à leur entretien courant. Toute dégradation devra être prise en charge par l'assurance « responsabilité civile » de l'auteur des dégâts.

- Véhicules et remorques : priorité est faite aux coureurs D3 (débutants). En D3 les déplacements sont pris en charge par le CNSP dans la mesure du possible. En Départemental et en Performance, les remorques du CNSP peuvent être mises à la disposition des coureurs. L'entretien des remorques est à la charge du CNSP mais les utilisateurs doivent s'assurer de leur état et engager les réparations nécessaires après en avoir informé le club. Tout frais engagé sera remboursé sur présentation d'une facture.

- Matériel nautique (il sera tiré au sort lors de son attribution) :

- en D3 le matériel est fourni par le CNSP et les réparations ou le remplacement du matériel sont à sa charge. Il est demandé à chaque coureur de **prendre soin du matériel** qui lui est confié.
- en Départemental et en Performance (sur sélection à mi-saison) le matériel est fourni par le CNSP en fonction de ses disponibilités, néanmoins l'achat de matériel neuf ou plus performant susceptibles d'améliorer les performances des coureurs peut être acquis à leurs frais. Le matériel prêté par le club sera listé, fera l'objet d'une inspection au moment de sa mise à disposition et à son retour à la fin de la saison sportive. **L'entretien et l'assurance de tout matériel prêté sont à la charge du coureur** : convention de mise à disposition de matériel à remplir et documents à fournir.
- si vous ne souhaitez pas contracter vous-même une assurance pour le matériel mis à disposition, le centre nautique peut l'assurer pour vous et vous facturera, en plus du montant de l'année de voile et des cotisations obligatoires la somme de 80 € pour l'année sportive 2019-2020.
- pour information, l'assurance incluse dans la licence ne couvre que les accidents au cours des régates et stages mais faites attention à la franchise si le montant des dégâts est peu important ; à ce sujet le CNSP préconise le rachat de franchise de l'assurance

de la licence sportive de la FFVoile pour les petits incidents (se référer à l'imprimé de la licence).

Attention car pour toutes les divisions (D3, Départemental et Performance) les places sont limitées.

Les moyens humains

Dans la mesure du possible, le CNSP prend en charge les coureurs de D3. Pour la compétition Départementale et Performance, Voile Baie de Morlaix rémunère des entraîneurs mais l'investissement des parents est indispensable pour l'accompagnement des coureurs sur les sites d'entraînements et de régates ainsi que pour faire face à toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Cette participation est une contribution naturelle à la vie associative.

Les moyens financiers

Le CNSP se réserve une enveloppe financière pour aider les coureurs qui ne sont pas entièrement pris en charge par le club et qui souhaitent poursuivre la compétition. Les sommes allouées sont votées lors des réunions du Bureau de l'association.

Voile Baie de Morlaix qui est l'association à laquelle adhèrent les clubs environnants participe financièrement aux entraînements communs (Départemental et Performance). Elle finance aussi en grande partie les stages D3 (payants).

Nautisme en Finistère, association regroupant les clubs de voile du Finistère, souhaite aussi aider financièrement les familles dont les enfants font de la compétition.

Renseignez-vous auprès des entraîneurs et des permanents du CNSP.

Les tarifs 2019-2020 pour la compétition :

- Carte de membre : 10 €
- Licence sportive Fédération Française de Voile 2020 : 29,50 € (- de 18 ans), 59,50 € (adulte)
- Navigations de septembre à fin novembre et de mars à fin août encadrées par le CNSP et/ou Voile Baie de Morlaix : 350 € (ou -10% soit 315 € pour les saint-politains et à partir du deuxième inscrit d'une même famille). **Vous bénéficiez de navigations supplémentaires gratuites pendant les vacances autres que les vacances d'été et vous bénéficiez de réductions sur les stages d'été à la semaine : 100 € ou 4 semaines : 300 €**
- Entraînements Voile Baie de Morlaix saison 2019-2020 (sans participation aux activités ni utilisation du matériel du CNSP) : 230 €/habitable (- de 4 entraînements, 15 €/sortie), 200 €/dériveur (- de 4 entraînements, 10 €/sortie)

* pour cette saison, en fonction du nombre d'inscrits, des supports utilisés, certains cours pourront avoir lieu sur le site de Saint Pol de Léon aussi bien que sur le site de Roscoff. Dans ce cas, un planning précis vous sera communiqué